

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 18

N° 2060

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2060

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 18

Dans la première phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« font »,

les mots :

« peuvent faire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.